



SwissLife

*Fondation collective pour la prévoyance
professionnelle Swiss Life*

*Fondation de financement pour la
prévoyance professionnelle Swiss Life*

Rapport de gestion 2012

Sommaire

Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 1 Avant-propos du président
- 2 Rapport annuel de la gérante
- 2 Le Conseil de fondation
- 3 Marche des affaires
- 4 Informations sur le marché
- 6 Evolution des marchés financiers

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 10 Bilan
- 12 Compte d'exploitation
- 15 Annexe aux comptes annuels 2012
 - 15 I Bases et organisation
 - 16 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
 - 16 III Mode de réalisation de l'objectif
 - 16 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
 - 17 V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
 - 20 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
 - 23 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
 - 24 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
 - 24 IX Autres informations relatives à la situation financière
 - 24 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 25 Rapport de l'organe de révision

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 28 Bilan
- 30 Compte d'exploitation
- 32 Annexe aux comptes annuels 2012
 - 32 I Bases et organisation
 - 33 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
 - 33 III Mode de réalisation de l'objectif
 - 33 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
 - 33 V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
 - 33 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
 - 34 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
 - 34 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
 - 34 IX Autres informations relatives à la situation financière
 - 34 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 35 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos du président

Je suis très heureux de vous présenter le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life pour l'année 2012.

L'exercice de référence fut à nouveau très difficile pour les institutions de prévoyance suisses. La crise de la dette en Europe a dans un premier temps fait subir une baisse record aux rendements des emprunts obligataires de premier ordre et a entraîné des pertes de valeurs considérables sur les emprunts obligataires de nombreux pays européens. Au cours de l'année, cependant, les interventions des banques centrales et de la BCE ont permis de calmer temporairement la situation. En outre, les marchés des actions se sont redressés et les biens immobiliers ont généré de bons rendements de placement.

De nombreuses œuvres de prévoyance ont connu une situation réjouissante au niveau des intérêts et du degré de couverture en raison de l'amélioration des conditions de placement au cours du deuxième semestre.

La solution d'assurance complète a encore été très appréciée durant l'exercice de référence. Une partie des clients est toujours à la recherche de garanties. L'effectif de la fondation a donc légèrement diminué.

L'environnement politique a été marqué par la mise en œuvre de la réforme structurelle et par le rapport du Conseil fédéral sur les premier et deuxième piliers. Il est à espérer qu'une solution équilibrée et viable soit trouvée, qui prenne en compte aussi bien les intérêts des assurés que ceux des œuvres de prévoyance.

Au cours de l'année 2012, Andreas Zingg, représentant de Swiss Life, a repris la gérance de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, succédant à Daniela Bräm.



Michael Zanetti

Je remercie le conseil de fondation et les gérants pour le formidable engagement dont ils ont toujours fait preuve ainsi que les clients pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Michael Zanetti
Président du conseil de fondation

Rapport annuel du gérant

LE CONSEIL DE FONDATION

Le 22 mai 2012, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire de ratification du rapport de gestion et des comptes annuels et a approuvé ces deux points. Le mandat actuel du conseil de fondation prendra fin le 30 juin 2013. En tant que gérante, Swiss Life est chargée par le conseil de fondation paritaire en exercice d'organiser les élections. Sont habilitées à voter les commissions de gestion des œuvres de prévoyance affiliées.

Les membres du conseil de fondation ont été informés de la procédure électorale et du calendrier prévu pour les élections lors de la séance du 17 octobre 2012. A l'occasion de cette séance, le conseil de fondation a choisi les représentants des salariés et ceux des employeurs proposés comme membres du conseil de fondation ainsi que les membres suppléants pour le prochain mandat de quatre ans, qui durera du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017. Les commissions de gestion paritaires des œuvres de prévoyance affiliées avaient jusqu'au 28 décembre 2012 pour annoncer d'autres candidats à l'élection. Comme aucun autre candidat n'a été annoncé, les candidats proposés par le conseil de fondation sont élus tacitement.

En décembre 2012, l'Office fédéral des assurances sociales a rendu une décision quant à l'application de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral ayant trait à la liquidation partielle de la fondation collective. Cette dernière a déposé un recours contre cette décision.

L'ENVIRONNEMENT LEGAL

Le Conseil fédéral a fixé le taux d'intérêt minimal LPP pour l'année 2012 à la valeur la plus basse jamais atteinte, à savoir 1,5%.

Au début de l'année, le rapport complet du Conseil fédéral sur «l'avenir du 2^e pilier» a été soumis à audition. Ce rapport reprend le contenu du rapport sur la situation du taux de conversion que la loi impose au Conseil fédéral de produire tous les dix ans au moins à l'intention du Parlement, en y ajoutant plusieurs thèmes relatifs au deuxième pilier.

Par ailleurs, le conseiller fédéral A. Berset a pris la tête du Département fédéral de l'intérieur au début de l'année, succédant à D. Burkhalter. Il a déclaré, au cours de l'année, qu'il voulait mener de front les révisions des premier et deuxième piliers, de façon coordonnée. Le rapport complet du Conseil fédéral ne sera donc pas présenté au Parlement. En revanche, A. Berset a présenté en novembre son projet de révision planifiée des deux piliers. Ce projet est en cours d'approfondissement par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) et doit être présenté sous forme de message dès l'été 2013.

Au 1^{er} janvier 2013, les dernières dispositions de la réforme structurelles sont aussi entrées en vigueur. Nous avons entre autres reçu en décembre 2012 de notre autorité de surveillance, l'OFAS, une disposition selon laquelle l'activité de surveillance sera transférée au Service de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS).

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Comme l'année précédente, 2012 a débuté dans un environnement économique difficile, marqué surtout par la crise de l'euro et le franc fort. Au cours de l'année, le taux d'intérêt pour les emprunts de la Confédération à dix ans a atteint un niveau très bas, passant sous la barre de 0,5%. Contre toute attente, les marchés des actions se sont rétablis à partir de l'été 2012.

Swiss Life, et donc notre fondation, présentent un résultat des placements réjouissant.

MARCHE DES AFFAIRES

La décision concernant la liquidation définitive de la fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle a été prise en 2012. Cette fondation a ainsi été dissoute. Les contrats de cette fondation avaient déjà été transférés à la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life au cours des exercices précédents.

Le conseil de fondation a en outre adopté des mesures pour les œuvres de prévoyance affiliées en situation de découvert.

Malheureusement, les départs d'œuvres de prévoyance se sont poursuivis, entraînant la réduction de l'effectif global. Nombre de ces œuvres de prévoyance recherchaient surtout une solution de prévoyance assortie de garanties, aussi dans le domaine des placements.

Andreas Zingg

Gérant



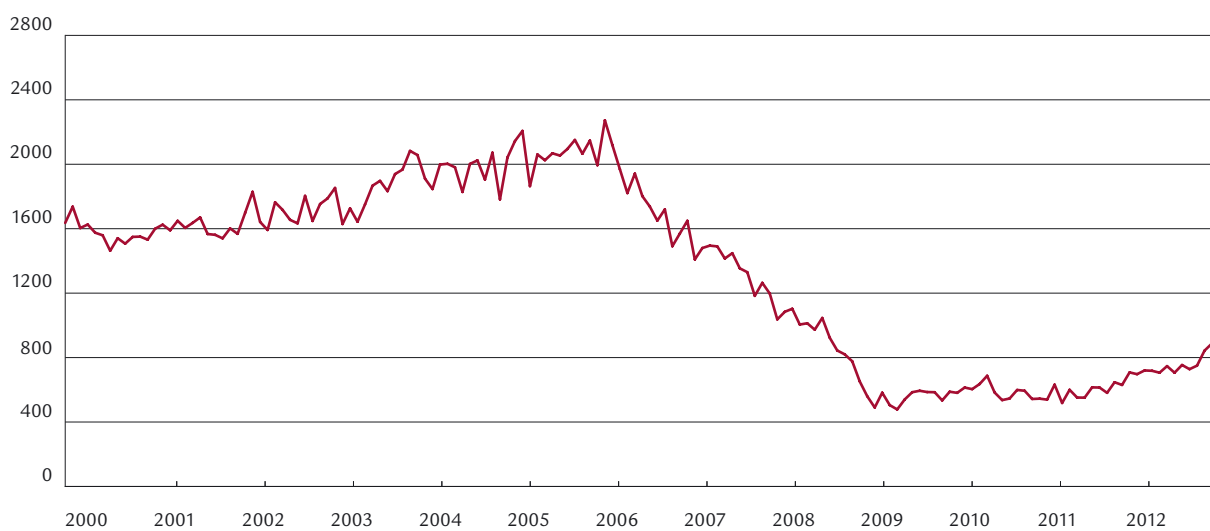
Andreas Zingg

Informations sur le marché

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Quatre ans après la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers, le climat est toujours marqué par la crise de confiance dont souffre l'économie mondiale. L'Europe est plus particulièrement affectée par les mesures imposées aux pays périphériques d'Europe du Sud pour assainir leurs budgets publics et renforcer leur compétitivité. Aux Etats-Unis également, l'assainissement du budget domine le débat politique, surtout depuis les élections présidentielles du mois de novembre. Les données du dernier trimestre 2012 ne sont pas encore disponibles, mais une baisse de 0,3% de la performance économique annuelle de la zone Euro semble réaliste. Les indices des directeurs d'achat de l'industrie manufacturière et les sondages sur le moral des entreprises en Allemagne et en France présentent néanmoins une légère amélioration en fin d'année. Depuis septembre 2011, la Banque nationale suisse maintient avec succès le taux de change avec l'euro à une valeur minimale de 1,20. Malgré cela, la fermeté de la devise helvétique pèse sur la performance économique de la Suisse en 2012. Sérieusement ébranlé, le secteur du tourisme enregistre depuis 2008 un recul continu des nuitées de visiteurs en provenance des pays membres de l'Union monétaire européenne et de Grande-Bretagne. Cette baisse n'est que partiellement compensée par la hausse sensible de la demande émanant des pays émergents, comme l'Inde et la Chine. Ce qui est valable pour le tourisme suisse est aussi déterminant pour l'économie mondiale, dans la mesure où la Chine, l'Inde mais aussi le Brésil sont aujourd'hui les nouveaux moteurs de la croissance. C'est pourquoi les annonces faisant état d'un ralentissement de la conjoncture en Inde et en Chine ont engendré une certaine nervosité sur les marchés. En 2011 déjà, l'Inde, le Brésil et la Chine avaient pourtant commencé à redresser la barre par une politique monétaire de baisse des taux. Au deuxième semestre 2012, les signes avant-coureurs d'une stabilisation d'importants chiffres clés relatifs à l'économie chinoise se sont multipliés. Aux Etats-Unis, la reprise est restée peu soutenue. Plus de cinq millions d'emplois ont certes été créés outre-Atlantique depuis 2010, mais le rythme de la reprise reste extrêmement lent comparé aux précédentes périodes de redressement. Le secteur du bâtiment a pu maintenir une nette progression au cours de l'année. Après l'éclatement de la bulle immobilière durant les années 2005 à 2007, ce secteur recèle un certain potentiel de rattrapage, générant la création d'emplois. Les conditions cadres politiques obligent de nombreux pays occidentaux à adopter de nouvelles mesures d'économie. Les pays qui consolident actuellement leurs budgets publics représentent un tiers de l'économie mondiale. Cette politique d'austérité atténue la pression sur les prix: ainsi, un pays contraint de faire des économies n'augmentera pas les salaires de ses fonctionnaires, ce qui réduit la pression sur les salaires dans l'économie privée. Sur cette toile de fond, on observe un recul des chiffres de l'inflation durant l'exercice écoulé, aussi bien aux Etats-Unis et en Europe occidentale qu'en Chine.

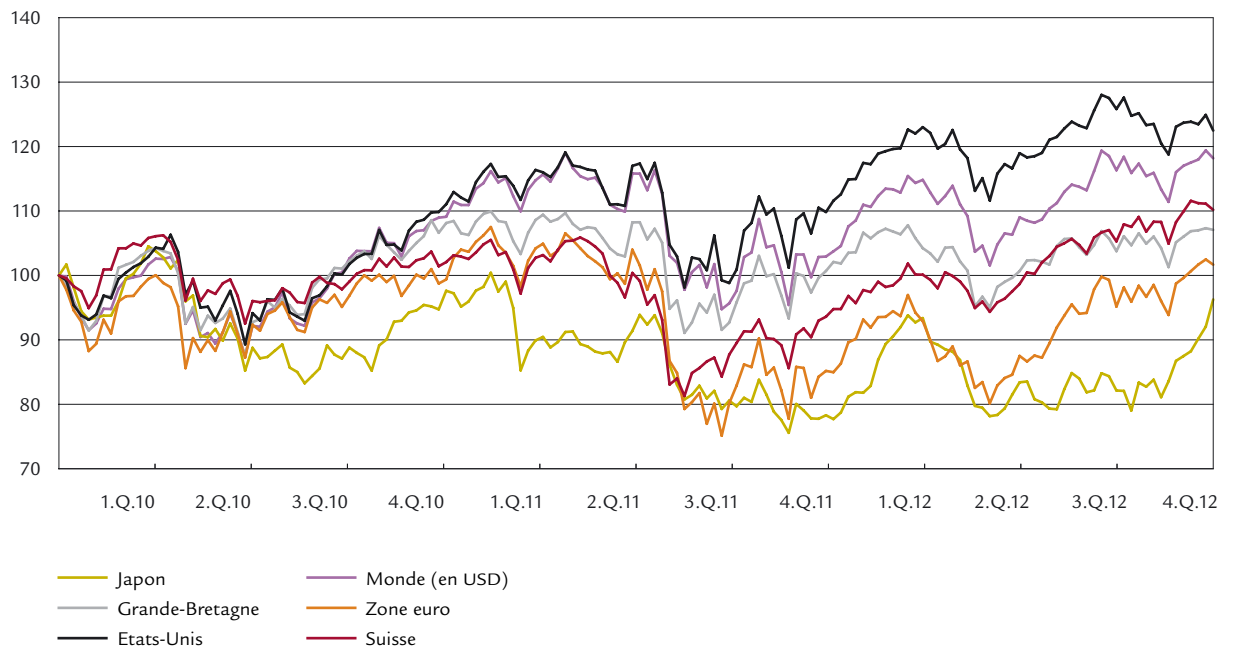
REPRISE PROGRESSIVE DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR DES LOGEMENTS AUX ETATS-UNIS
(chiffres mensuels en milliers, arrondis à l'année)



Evolution des marchés financiers

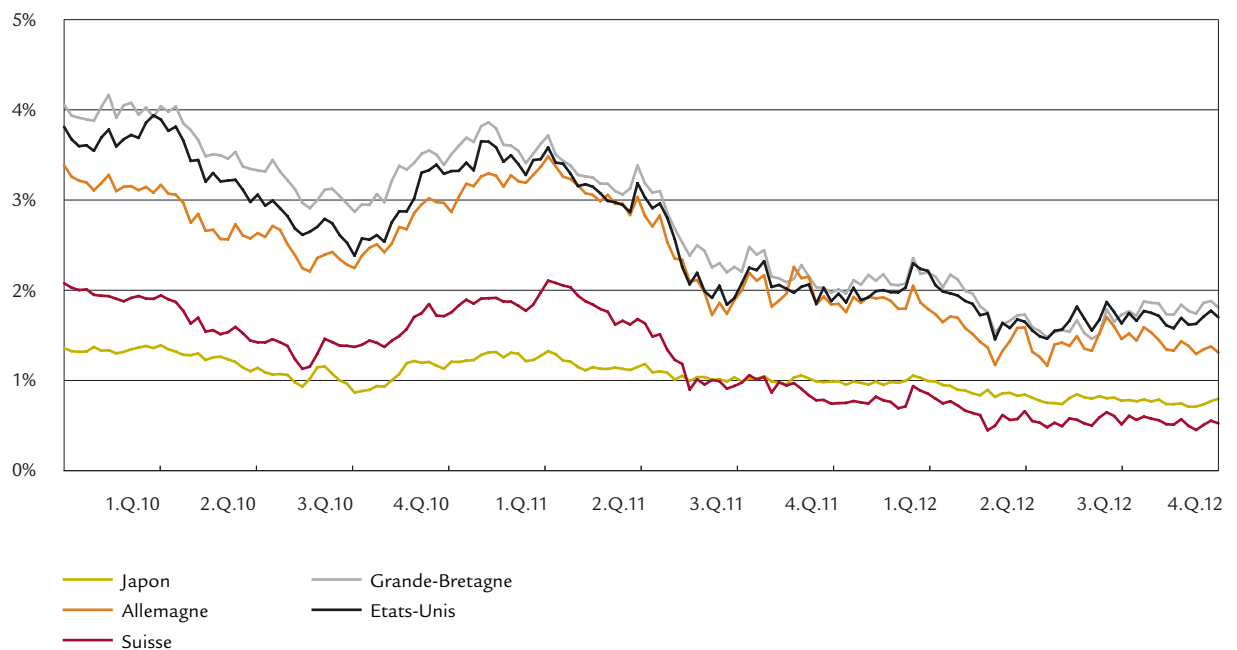
ACTIONS

En juillet, le président de la Banque centrale européenne prend une décision décisive en s'engageant à éviter par tous les moyens la dislocation de l'union monétaire. Les investisseurs reprennent alors confiance dans les marchés financiers mondiaux grâce aux mesures prises en vertu de cette décision. La confiance ainsi retrouvée profite tout particulièrement aux actions, cette catégorie de placement bénéficiant d'une part de bilans d'entreprises pouvant être qualifiés de solides, les titres à dividendes bénéficiant d'autre part encore d'une évaluation positive par rapport aux titres à revenu fixe.



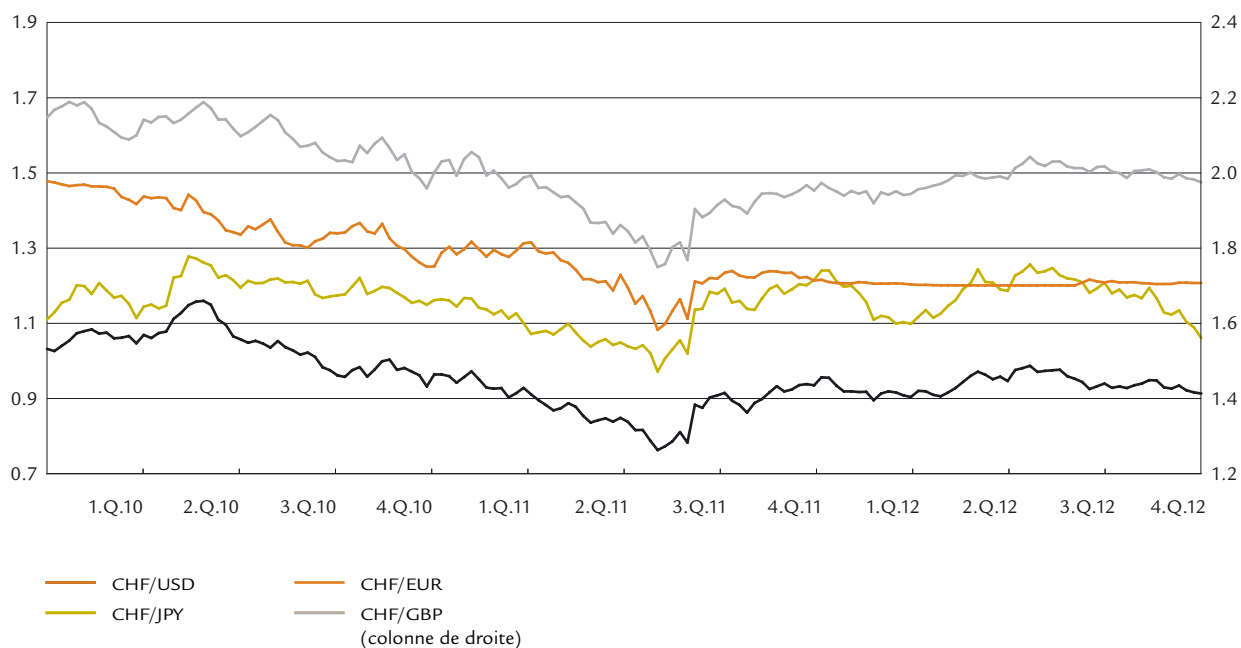
TAUX D'INTÉRÊTS

Le problème de la dette publique et la reprise trainante de l'économie américaine continuent d'impacter les marchés obligataires. Les principales banques centrales maintiennent une politique monétaire extrêmement souple. La banque centrale européenne s'engage à l'achat d'emprunts d'Etat à certaines conditions, desserrant l'étai autour des pays débiteurs tels que l'Espagne ou l'Italie au deuxième semestre. Les emprunts d'entreprises restent très demandés au vu des taux d'intérêts bas.



MONNAIES

Du point de vue d'un investisseur suisse, le fait principal à observer est le maintien réussi par la Banque nationale du taux de change avec l'euro à 1,20 tout au long de l'année. Au cours du second semestre, la situation se détend dans la mesure où la valeur extérieure de l'euro se stabilise. En revanche, les temps sont mouvementés pour la monnaie japonaise: en début d'année, le yen est soumis à une forte pression haussière; puis le succès électoral prévisible du PLD en décembre mène finalement à une importante perte de cours par rapport aux autres devises majeures.



PERSPECTIVES

Persistance du niveau bas des taux d'intérêts à long terme, maintien d'une politique monétaire souple, croissance modérée de l'économie mondiale: tels sont les éléments du scénario le plus probable actuellement. La banque centrale américaine a ainsi laissé entendre qu'elle compte attendre un recul du taux de chômage à 6,5% avant d'envisager un resserrement de la politique monétaire. Cette valeur se situait encore à 7,8% fin 2012. Notre scénario de base prévoit également une poursuite des mesures d'austérité dans les pays européens surendettés. Reste à savoir si d'autres progrès en rapport avec l'assainissement du budget, la réduction des coûts salariaux et l'amélioration des bilans du commerce extérieur seront réalisés. Les marchés des capitaux récompensent les progrès correspondants par un recul du credit spread entre emprunts de pays tels que l'Irlande et l'Italie par rapport à l'Allemagne. En raison de leur signification économique pour l'Europe, il sera décisif que la France et l'Italie maintiennent leur politique de consolidation du budget de l'état après les élections du mois de février. La conjoncture suisse devrait entre-temps être moins affectée par la crise de l'endettement de l'Europe. La Chine et les Etats-Unis pourraient connaître de légers regains de croissance. Au Japon, des mesures en matière de politique fiscale sont prises afin de stimuler la croissance. Les perspectives se révèlent quelque peu plus réjouissantes qu'au début des années précédentes, ce qui semble justifier le climat constructif qui règne actuellement sur les marchés financiers.

ETATS-UNIS: TAUX DE CHÔMAGE



Bilan

Bilan au 31 décembre

FONDATION COLLECTIVE POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SWISS LIFE

En CHF

| | Annexe | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|--------|----------------------|--------------------|
| ACTIF | | | |
| Liquidités | | 251 862 702 | 197 419 928 |
| Créances envers les assurances | | 6 835 700 | 6 835 700 |
| Autres créances | | 99 695 | 158 676 |
| Créances envers les sociétés de l'employeur | | 4 318 632 | 5 857 796 |
| Prêt à des employeurs | | 414 000 | 426 000 |
| TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES ET PRÊTS | | 263 530 729 | 210 698 100 |
| Titres | VI.1 | 734 030 994 | 758 764 902 |
| TOTAL TITRES | | 734 030 994 | 758 764 902 |
| TOTAL PLACEMENTS | | 997 561 722 | 969 463 002 |
| Compte de régularisation actif | VII.1 | 15 870 095 | 11 486 227 |
| TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF | | 15 870 095 | 11 486 227 |
| TOTAL ACTIFS | | 1 013 431 818 | 980 949 229 |

Bilan au 31 décembre

| En CHF | | | |
|---|--------|----------------------|-------------|
| | Annexe | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
| PASSIF | | | |
| Prestations de libre passage et rentes | | 7 258 138 | 11 523 519 |
| Autres dettes | | 1 998 660 | 1 236 309 |
| TOTAL DETTES | | 9 256 798 | 12 759 828 |
| <hr/> | | | |
| Compte de régularisation passif | VII.1 | 30 306 977 | 1 414 100 |
| TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF | | 30 306 977 | 1 414 100 |
| <hr/> | | | |
| Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation d'utilisation | V.7 | 18 362 739 | 17 332 753 |
| Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation | V.7 | 4 582 979 | 4 661 535 |
| TOTAL RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR | | 22 945 719 | 21 994 289 |
| <hr/> | | | |
| Provision constituée par des assurances | | 6 835 700 | 6 835 700 |
| Provisions non techniques | | 51 686 | 51 686 |
| TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES | | 6 887 386 | 6 887 386 |
| <hr/> | | | |
| Capital de prévoyance assurés actifs | V.2 | 683 434 228 | 720 904 159 |
| Réserve de taux de conversion des œuvres de prévoyance | VII.2 | 7 469 550 | 8 290 427 |
| Fonds de renchérissement | VII.3 | 120 885 548 | 117 451 518 |
| Provision pour cas particuliers (au niveau de la fondation) | | 2 235 198 | 2 235 198 |
| Provision pour découvert (au niveau de la fondation) | VII.4 | 6 651 598 | 6 004 031 |
| TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES | | 820 676 122 | 854 885 333 |
| <hr/> | | | |
| Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance | | 55 650 588 | 43 228 100 |
| Réserve de fluctuation de valeurs du fonds de renchérissement | | 15 110 693 | 14 681 440 |
| Réserve de fluctuation de valeur de la fondation | | 850 387 | 772 133 |
| TOTAL RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR | VI.2 | 71 611 668 | 58 681 672 |
| <hr/> | | | |
| Capital de la fondation | | 108 033 | 108 136 |
| Fonds libres de l'oeuvre de prévoyance | V.8 | 53 351 299 | 30 713 448 |
| Découvert de l'oeuvre de prévoyance | V.9 | -1 712 183 | -6 494 962 |
| TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES ET DÉCOUVERT | | 51 747 148 | 24 326 621 |
| <hr/> | | | |
| EXCÉDENT DE CHARGES / EXCÉDENT DE PRODUITS | | - ¹ | - |
| <hr/> | | | |
| TOTAL PASSIFS | | 1 013 431 818 | 980 949 229 |

¹ à la suite de l'utilisation du résultat, inclus la constitution d'éventuels fonds libres, v. compte économique

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|--|--------|---------------------|---------------------|
| COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES | | | |
| Cotisations des salariés | | 29 213 032 | 31 547 385 |
| Cotisations de l'employeurs | | 39 388 872 | 42 484 219 |
| Cotisations de tiers | | 53 941 | 213 339 |
| TOTAL COTISATIONS | | 68 655 845 | 74 244 943 |
| Primes uniques et rachats | | 6 173 635 | 4 492 514 |
| Cotisations d'assainissement de l'employeur | | 394 868 | 242 855 |
| Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés | | - | 12 922 |
| Apports dans la réserve de contributions de l'employeur | | 2 952 172 | 2 677 334 |
| Apports dans la réserve du taux de conversion | | 136 907 | 141 401 |
| Versements dans les réserves de fluctuation de valeurs | | - | 1 095 920 |
| Subsides du fonds de garantie | | 157 803 | 168 411 |
| TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES ¹ | | 78 471 229 | 83 076 299 |
| PRESTATIONS D'ENTRÉE | | | |
| Apports uniques de libre passage | | 34 904 903 | 51 288 165 |
| Remboursements prélevements anticipés pour la propriété du logement / divorce | | 447 117 | 984 631 |
| TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE ² | | 35 352 020 | 52 272 796 |
| APPROVISIONNEMENT RELATIF AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS ^{3 (1+2)} | | 113 823 249 | 135 349 095 |
| PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | | | |
| Rentes de vieillesse | | -20 073 968 | -19 957 775 |
| Rentes de survivants | | -2 819 557 | -2 702 800 |
| Rentes d'invalidité | | -3 397 587 | -3 533 721 |
| Prestations en capital à la retraite | | -41 560 573 | -41 658 275 |
| Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité | | -1 286 530 | -1 371 042 |
| TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES ⁴ | | -69 138 215 | -69 223 612 |
| PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES ⁵ | | - | - |
| PRESTATIONS DE SORTIE | | | |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | | -93 863 775 | -149 612 567 |
| Versements anticipés EPL / divorce | | -5 551 478 | -6 366 597 |
| TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE ⁶ | | -99 415 253 | -155 979 164 |
| TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS ^{7 (4+5+6)} | | -168 553 467 | -225 202 776 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|--|--------|--------------------|--------------------------|
| DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS | | | |
| Dissolution capitaux de prévoyance assurés | | 141 679 975 | 200 122 475 |
| Constitution capitaux de prévoyance assurés | | -94 899 845 | -113 547 548 |
| Dissolution de la réserve de taux de conversion | | 2 668 397 | 2 643 737 |
| Constitution de la réserve de taux de conversion | | -1 847 521 | -1 682 647 |
| Dissolution Fonds de renchérissement | | 3 978 | - |
| Utilisation des capitaux pour l'augmentation de la prestation, résiliation du contrat et compte pour le paiement des cotisations | | -8 495 994 | -24 689 695 |
| Rémunération du capital épargne | | -9 310 096 | -12 584 035 |
| Dissolution de réserve de contributions de l'employeur | | 2 062 584 | 11 733 386 |
| Constitution de réserve de contributions de l'employeur | | -2 952 172 | -2 677 334 |
| TOTAL DISSOLUTION/AUGMENTATION DE CAPITAUX ⁸ | | 28 909 307 | 59 318 338 |
| PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE | | | |
| Prestations d'assurance | | 30 867 903 | 30 998 016 |
| Parts aux bénéfices des assurances | | 1 443 041 | 1 557 528 |
| TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE ⁹ | | 32 310 944 | 32 555 544 |
| CHARGES D'ASSURANCE | | | |
| Exonération des cotisations de prime d'épargne et de prime de risque | | -2 592 954 | -2 624 475 |
| Primes de renchérissement | | -556 295 | -569 415 |
| Primes de risque | | -13 043 594 | -14 875 576 ¹ |
| Primes pour frais de gestion | | -3 146 367 | -3 460 610 |
| Apports uniques à l'assurance | | -786 994 | -2 511 609 |
| Cotisations au fonds de garantie | | -270 369 | -275 953 |
| TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE ¹⁰ | | -20 396 573 | -24 317 639 |
| RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE ^{11 (3+7+8+9+10)} | VII.5 | -13 906 540 | -22 297 438 |
| (Total des apports, des dépenses, Dissolution/Constitution de capitaux, des produits et charges d'assurance) | | | |
| PRODUITS PATRIMONIAUX DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS | | | |
| Produits des liquidités et compte courant | | 882 764 | 1 037 984 |
| Intérêts sur créances compte courant employeurs | | 2 294 | 78 815 |
| PRODUITS DES TITRES | | | |
| Résultat net des titres | | 12 631 566 | 11 911 542 |
| Résultat réalisé sur les titres | | 9 868 084 | -5 523 348 |
| Bénéfice comptable sur les titres | | 36 654 311 | - 983 822 |
| PRODUITS DES IMMEUBLES | | | |
| Résultat immobilier | | 12 600 | 13 320 |
| PRODUIT DES RÉTROCESSIONS | | | |
| Produit des rétrocessions | | 25 745 | 842 070 |
| TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE ¹² | | 60 077 363 | 7 376 560 |

¹ Inclus primes pour frais de gestion

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|---|--------|--------------------|--------------------|
| CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX DETTES | | | |
| Charges d'intérêts pour autres dettes | | -356 342 | -461 157 |
| Charges d'intérêts pour dettes envers les banques et les assurances | | -128 218 | -59 312 |
| Charges d'intérêts réserve de contributions de l'employeur | | -61 841 | -92 229 |
| TOTAL DES CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX DETTES 13 | | -546 401 | -612 698 |
| FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS 14 | | -1 504 270 | -976 893 |
| TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS 15 (12+13+14) | | 58 026 692 | 5 786 969 |
| CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES | | | |
| Dissolution de provisions non techniques | | 240 861 | 11 958 |
| Constitution de provisions non techniques | | -3 782 496 | -834 389 |
| TOTAL CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES 16 | | -3 541 636 | -822 431 |
| AUTRES PRODUITS | | | |
| Produits de prestations fournies | | 600 | 600 |
| Autres produits | | - | - |
| TOTAL AUTRES PRODUITS 17 | | 600 | 600 |
| FRAIS DE GESTION | | | |
| Frais de gestion générale | | -110 935 | -856 625 |
| Frais pour la révision et les experts | | -105 000 | -151 237 |
| Frais pour les autorités de surveillance | | -12 555 | -13 814 |
| TOTAL DES FRAIS DE GESTION 19 | VII.6 | -228 490 | -1 021 676 |
| RÉSULTAT NET DES AUTRES PRODUITS/FRAIS 20 (16+17+19) | | -3 769 526 | -1 843 506 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS 21 (11+15+20) | | 40 350 627 | -18 353 975 |
| DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS | | | |
| Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs | | 5 194 051 | 9 511 055 |
| Constitution des réserves de fluctuation de valeurs | | -18 124 048 | -3 808 830 |
| TOTAL DE LA DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 22 | | -12 929 996 | 5 702 226 |
| EXCÉDENT DE PRODUITS CONSTITUTION FOND LIBRES / DÉCOUVERT 23 (21+22) | | 27 420 631 | -12 651 750 |
| DISSOLUTION / CONSTITUTION FONDS LIBRES / DÉCOUVERT | | | |
| Dissolution fonds libres | | 6 528 358 | 16 962 585 |
| Constitution fonds libres | | -29 166 210 | -5 658 477 |
| Diminution découvert | | -4 817 694 | -170 152 |
| Augmentation découvert | | 34 914 | 1 517 794 |
| TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION FONDS LIBRES / DÉCOUVERT 24 | | -27 420 631 | 12 651 750 |
| EXCÉDENT DE CHARGES / EXCÉDENT DE PRODUITS 25 (23+24) | | - | - |

Annexe aux comptes annuels 2012

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC. En application du règlement et des plans de prévoyance, elle protège les personnes assurées et leurs survivants des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation réalise la prévoyance professionnelle pour les entreprises affiliées au moyen d'un plan d'assurance de base qui prévoit les prestations minimales prescrites par la LPP ainsi que des prestations surobligatoires.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est enregistrée conformément aux prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement C1000037) et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENT

Cette fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Fondation collective LPP de l'UBS», puis a été renommée «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» au 1^{er} novembre 1998. L'acte de fondation actuel date du 27 janvier 2005 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Les règlements destinés aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La composition du conseil de fondation est paritaire, conformément aux prescriptions de la LPP, et cette parité est également réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance. En s'affiliant à la fondation collective, les entreprises assurées s'engagent à respecter les obligations légales. Le conseil de fondation est exclusivement constitué de représentants des entreprises affiliées.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Michael Zanetti, Zurich, CSD Holding SA, Köniz

Ruth Leiser, Uster, Bamert AG, Uster

Ursula Pedolin, Feuerthalen, Robert Rieffel SA, Wallisellen

Dario Torriani, Mendrisio, Argor-Heraeus SA, Mendrisio

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Hans de Capitani, Rüschlikon, vice-président, Wache SA, Zurich

Marc Hunziker, Adlikon, Ineltro SA, Regensdorf

Willy Martig, Untersiggenthal, Bettmeralp Bahnen SA, Bettmeralp

Alex Moritzi, Greifensee, Moritzi Treuhand SA, Zollikon

DURÉE DU MANDAT

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2013

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANT

Andreas Zingg, directeur, Swiss Life, Zurich

SIÈGE DE LA FONDATION

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**EXPERTS EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**

LCP Libera SA, Zurich

ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Au 31 décembre 2012, 135 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 138 l'année précédente), 3 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

| | 2012 | 2011 |
|---|--------------|-------|
| NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS | 6 923 | 7 393 |
| Nombre de bénéficiaires de rente; rentes pour enfant et survivant | 974 | 965 |
| Nombre de bénéficiaires de rente d'invalidité | 477 | 503 |
| NOMBRE TOTAL DE MEMBRES | 8374 | 8861 |
| MOYENNE DE MEMBRES ACTIFS PAR ŒUVRE DE PRÉVOYANCE | 62 | 64 |
| NOMBRE D'ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | 135 | 138 |

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans tous les cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life sont des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Servent de base les chiffres effectifs avec centimes, bien que ceux-ci ne figurent pas dans le rapport de gestion.

GÉNÉRALITÉS

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2012, soit 121,40 francs (contre 86,40 francs au 31 décembre 2011) .

MONNAIES ÉTRANGÈRES

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

TITRES

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

La valeur cible des réserves pour fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de la stratégie de placement qu'elle applique.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques décès et invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DE L'AVOIR D'ÉPARGNE

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|---------------------|---------------------|
| ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01. | 720 904 159 | 794 894 993 |
| Cotisations d'épargne des salariés / employeur | 51 585 278 | 54 850 049 |
| Versements uniques et somme des cotisations employés | 6 365 205 | 4 436 586 |
| Versements uniques et somme des cotisations employeurs | -255 806 | 34 585 |
| Apports uniques de libre passage | 34 734 570 | 51 239 502 |
| Revenu du transfert des avoirs de vieillesse | 234 569 | 70 006 |
| Remboursements prélèvements anticipés pour la propriété du logement | 417 099 | 574 040 |
| Remboursements prélèvements anticipés pour le divorce | 30 018 | 410 591 |
| Allocation du fonds de garantie (financement de la prime d'épargne) | 157 804 | 168 411 |
| Constitution capital d'épargne des fonds libres | 1 710 078 | 1 790 408 |
| Rémunération du capital épargne | 9 310 096 | 12 584 035 |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 104 288 910 | 126 158 214 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | -60 002 020 | -46 080 229 |
| Prestations de libre passage lors de l'annulation du contrat | -33 861 755 | -103 532 338 |
| Prestations en capital à la retraite | -41 560 573 | -41 658 275 |
| Prestations en capital en cas de décès | -783 016 | -2 511 609 |
| Versements anticipés EPL | -4 791 355 | -4 805 792 |
| Versements anticipés divorce | -760 123 | -1 560 805 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | -141 758 842 | -200 149 048 |
| ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12. | 683 434 227 | 720 904 159 |

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 ÉVOLUTION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE LPP

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Avoir de vieillesse LPP au 31.12. | 394 361 309 | 424 951 932 |

V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert a contrôlé la fondation pour la dernière fois le 29 septembre 2012 (vérification au sens de l'art. 53 al. 2 LPP). Cet examen portait sur les points suivants:

- si les dispositions réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- si l'institution de prévoyance offre à tout moment la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- que des contrats d'assurance vie adéquats ont été conclus entre l'institution de prévoyance et Swiss Life pour tous les contrats d'affiliation des employeurs affiliés afin de couvrir les prestations réglementaires pour les risques décès et invalidité.

V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt technique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2012, au taux d'intérêt minimal LPP de 1,5% (année précédente: 2,00%), et les avoirs de vieillesse surobligatoires au taux de 1,25% (année précédente: 1,75%). Le tarif d'assurance vie collective n'a quant à lui pas subi de modification en 2012.

V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire, compte tenu des réserves de contribution de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

Nombre d'œuvres de prévoyance

| | 2012 | 2011 |
|---|------------|------------|
| Degré de couverture inférieur que 80 % | 1 | 3 |
| Degré de couverture entre 80 % und 84 % | - | 2 |
| Degré de couverture entre 88 % und 89 % | 3 | 3 |
| Degré de couverture entre 90 % und 94 % | 1 | 8 |
| Degré de couverture entre 95 % und 99 % | 5 | 21 |
| Degré de couverture entre 100 % et 110 % | 47 | 51 |
| Degré de couverture entre 111 % et 120 % | 37 | 24 |
| Degré de couverture entre 121 % et 130 % | 14 | 9 |
| Degré de couverture plus élevé que 130 % | 27 | 17 |
| TOTALE NOMBRE ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | 135 | 138 |

V.7 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------|--------------------|
| RCE sans renonciation d'utilisation | 17 332 753 | 26 296 576 |
| RCE avec renonciation d'utilisation | 4 661 535 | 4 661 535 |
| ÉTAT RÉSERVE DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR AU 01.01. | 21 994 289 | 30 958 111 |
| Cotisation de l'employeur au profit de la RCE | 2 948 164 | 2 677 334 |
| Charges d'intérêts de la RCE | 61 841 | 92 229 |
| Revenu suite à reprise de capitaux (Cotisations de l'employeur) | 4 008 | - |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 3 014 014 | 2 769 563 |
| Réduction pour paiement des primes | -1 315 992 | -2 022 413 |
| Diminution due à résiliation de contrat | -675 414 | -9 624 902 |
| Utilisation pour augmentation des prestations | - | -3 670 |
| Diminution au profit du découvert | -35 787 | - |
| Diminution au profit des FL | -35 391 | -70 000 |
| Diminution au profit de la RTC | - | -12 401 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | -2 062 584 | -11 733 386 |
| RCE sans renonciation d'utilisation | 18 362 739 | 17 332 753 |
| RCE avec renonciation d'utilisation | 4 582 979 | 4 661 535 |
| ÉTAT RÉSERVE DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR AU 31.12. | 22 945 719 | 21 994 289 |

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres

V.8 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------|-------------|
| ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01. | 30 713 447 | 42 017 556 |
| Augmentation due à la dissolution de la RCE | 35 391 | 70 000 |
| Augmentation due à la dissolution de la RFV | 5 015 898 | 4 191 281 |
| Augmentation due à la dissolution de la RTC | 56 609 | 664 285 |
| Augmentation des cotisations de l'employeur | 53 941 | 213 339 |
| Revenu suite à reprise de capitaux (fonds libres) | - | 12 922 |
| Augmentation due à la constitution de fonds libres issus de la prestation d'assurance | 153 369 | 246 490 |
| Affectation aux fonds libres | 23 851 002 | 260 160 |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 29 166 210 | 5 658 477 |
| Diminution due à la constitution de l'avoire de vieillesse à partir des fonds libres | -1 710 078 | -1 790 408 |
| Diminution pour paiement cotisations | -83 481 | -167 321 |
| Diminution due à une résiliation de contrat | -3 292 728 | -10 780 191 |
| Diminution pour augmentation prestations | -1 249 920 | -202 714 |
| Diminution au profit de la RFV | -14 718 | -1 232 015 |
| Diminution au profit du RTC | -66 636 | -515 874 |
| Dissolution des fonds libres | -110 797 | -2 274 062 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | -6 528 359 | -16 962 585 |
| ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12. | 53 351 298 | 30 713 447 |

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres

V.9 ÉVOLUTION DU DÉCOUVERT

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------|-----------|
| ETAT DE LA SOUS-COUVERTURE AU 01.01 | 6 494 962 | 5 147 321 |
| Diminution de rendement | 34 914 | 1 517 794 |
| Reprise du découvert issu des contrats repris | - | - |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 34 914 | 1 517 794 |
| Diminution due à la dissolution de la RCE | -35 787 | - |
| Diminution due à la dissolution des FL | - | - |
| Diminution due à la dissolution de la RFV | -166 423 | - |
| Mesures d'assainissement | -348 742 | -67 646 |
| Diminutions due à une résiliation de contrat | -58 732 | -77 786 |
| Affectation pour le financement du découvert | -4 208 010 | -24 720 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | -4 817 694 | -170 152 |
| ETAT DE LA SOUS-COUVERTURE AU 31.12. | 1 712 182 | 6 494 962 |

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres

V.10 RÉSULTAT 2011, EXCÉDENTS LIÉS AUX RISQUES ET AUX FRAIS

Swiss Life tient une comptabilité séparée pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces excédents sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents. Les parts d'excédent accumulées dans le fonds d'excédents de Swiss Life sont attribuées annuellement directement aux œuvres de prévoyance. La somme totale ainsi octroyée ne doit pas dépasser les deux tiers du fonds d'excédents par an.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 DONNÉES RELATIVES AUX PLACEMENTS DANS LE BILAN DE LA FONDATION

PLACEMENTS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

La fondation gère séparément les placements des œuvres de prévoyance. Pour la gestion de la fortune, elle a signé des contrats avec des banques et fondations de placement suisses renommées. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2. Si leur situation financière le permet, les œuvres de prévoyance peuvent exploiter de plus vastes possibilités de placement.

PLACEMENTS DE LA FONDATION

Les capitaux de la fondation, qui sont pour l'essentiel ceux du fonds de compensation du renchérissement, sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

ÉVALUATION DES TITRES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

LIMITES DES PLACEMENTS SELON L'ART. 54 SS OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif.

| Catégorie de placement | en CHF | en % | en CHF |
|---|--------------------|---------------|--------------------|
| | 31.12.2012 | Actuel | 31.12.2011 |
| ACTIONS SWISS LIFE ¹ | 275 214 | 0,04% | 195 869 |
| Fondation de placement Swiss Life | | | |
| Obligations suisses en CHF | 60 422 774 | 15,19% | 47 207 298 |
| Obligations étrangères en CHF | 46 327 160 | 11,65% | 42 817 051 |
| Obligations Global (CHF hedged) | 11 008 409 | 2,77% | 1 403 736 |
| Obligations en monnaies étrangères Global (CHF hedged) | – | 0,00% | 4 210 031 |
| Obligations Global Etats+ (CHF hedged) | 3 792 087 | 0,95% | 3 211 626 |
| Obligations Global Entreprises (CHF hedged) | 2 350 424 | 0,59% | 3 630 540 |
| Actions suisses | 36 349 688 | 9,14% | 33 859 636 |
| Actions suisses Protect | 310 290 | 0,08% | 290 130 |
| Actions étrangères | 22 012 134 | 5,53% | 19 821 727 |
| Actions étrangères Protect (CHF hedged) | 678 060 | 0,17% | 634 560 |
| Suisse Immobilier | 11 752 867 | 2,95% | 9 727 492 |
| Immeubles commerciaux Suisse | 5 374 944 | 1,35% | 5 034 900 |
| Fonds immobilier Suisse | 4 438 573 | 1,12% | 6 663 631 |
| Flex Funds (CH) Dynamic Allocation (CHF) | 2 771 442 | 0,70% | – |
| REF (LUX) Commercial Properties CH, FCP-SF | 1 152 392 | 0,29% | – |
| LPP Absolute Return | – | 0,00% | 2 207 736 |
| LPP-Mix 15 | 21 715 850 | 5,46% | 22 801 720 |
| LPP-Mix 25 | 111 530 879 | 28,04% | 111 018 225 |
| LPP-Mix 35 | 29 239 038 | 7,35% | 33 114 268 |
| LPP-Mix 45 | 26 506 917 | 6,66% | 26 039 852 |
| TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE ² | 397 733 927 | 54,18% | 373 694 159 |
| FONDATION DE PLACEMENT UBS | | | |
| Placements monétaires CHF | – | 0,00% | 372 552 |
| Obligations suisses en CHF | – | 0,00% | 20 805 958 |
| Obligations suisses en CHF indexé | 1 756 991 | 1,15% | 3 486 045 |
| Obligations étrangères en CHF | – | 0,00% | 337 911 |
| Obligations CHF Etranger indexées | 1 759 788 | 1,15% | – |
| Obligations en EUR | – | 0,00% | 1 466 478 |
| Obligations en monnaies étrangères Global | – | 0,00% | 1 371 535 |
| Obligations en monnaies étrangères Global (en CHF hedged) | 2 026 852 | 1,32% | 1 998 719 |
| Actions suisses | – | 0,00% | 3 236 898 |
| Actions suisses indexé | 1 474 505 | 0,96% | 1 402 449 |
| Actions Emerging Markets Global | 512 132 | 0,33% | 486 155 |
| Global Equities (ex CH) | – | 0,00% | 4 820 588 |
| Global Equities (ex CH) Passive | 4 892 829 | 3,20% | 4 933 793 |
| Immoparts Suisse | 514 565 | 0,34% | 500 847 |
| Suisse Immobilier | 1 252 481 | 0,82% | 1 176 129 |
| Small & Mid Caps Switzerland | 528 199 | 0,35% | 490 073 |
| LPP Revenu | 553 741 | 0,36% | 1 266 751 |
| LPP Croissance | 109 943 872 | 71,87% | 123 067 850 |
| LPP Maxima | 27 763 885 | 18,15% | 27 308 412 |
| TOTAL FONDATION DE PLACEMENT UBS ³ | 152 979 840 | 20,84% | 198 529 142 |

| Catégorie de placement | en CHF | en % | en CHF |
|--|--------------------|----------------|--------------------|
| | 31.12.2012 | Actuel | 31.12.2011 |
| FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE | | | |
| Obligations suisses en CHF | 1 768 867 | 1,05% | 1 981 991 |
| Obligations suisses en CHF short term | 1 659 405 | 0,99% | 188 875 |
| Obligations étrangères en CHF | 1 773 424 | 1,06% | 1 737 092 |
| Infaltion-linked Bonds CHF | 782 291 | 0,47% | 763 508 |
| Equity-linked Bond Portfolio | 284 131 | 0,17% | 389 882 |
| Obligations en monnaies étrangères Global | 1 217 271 | 0,73% | 1 112 420 |
| Obligations Mid Yield en CHF | 976 566 | 0,58% | 834 172 |
| Actions suisses | - | 0,00% | 1 070 091 |
| Actions des quatre dragons asiatiques | - | 0,00% | 371 158 |
| Small & Mid Caps Switzerland | - | 0,00% | 112 223 |
| Fund Selection Equity Switzerland | 3 152 082 | 1,88% | 1 234 688 |
| Fund Selection Equity Natural Resources | | 0,00% | 152 488 |
| Fund Selection Equity Europe | 907 411 | 0,54% | 839 292 |
| Fund Selection Equity USA | 1 356 173 | 0,81% | 408 362 |
| Fund Selection Equity Emerging Markets | 959 502 | 0,57% | 395 306 |
| Euro-Index | 239 402 | 0,14% | 205 110 |
| US-Index | - | 0,00% | 588 912 |
| Nippon-Index | 187 314 | 0,11% | 265 937 |
| Real Estate Switzerland | 9 454 812 | 5,64% | 8 810 636 |
| Real Estate Switzerland Pooled Investements | 218 788 | 0,13% | 190 364 |
| Real Estate Switzerland Commercial | 536 486 | 0,32% | 213 944 |
| Mixta-LPP 25 | 92 792 632 | 55,32% | 100 702 662 |
| Mixta-LPP 35 | 41 730 908 | 24,88% | 42 319 725 |
| Mixta-LPP 45 | 7 754 762 | 4,62% | 6 933 595 |
| TOTAL FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE ⁴ | 167 752 228 | 22,85% | 171 822 433 |
| FONDATION DE PLACEMENT SWISSCANTO AVANT LPP PORTFOLIO 25 ⁵ | 5 306 351 | 0,72% | 4 935 140 |
| REICHMUTH & CO REICHMUTH ALPIN ⁶ | 9 983 435 | 1,36% | 9 588 160 |
| TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS ^{7 (2+3+4+5+6)} | 733 755 780 | 99,96% | 758 569 033 |
| TOTAL TITRES ^{8 (1+7)} | 734 030 994 | 100,00% | 758 764 902 |

VI.2 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

| En CHF | 2012 | 2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 01.01. | 58 681 672 | 64 383 898 |
| Contribution de l'employeur à la RFV | 46 125 | 175 208 |
| Augmentation due à la dissolution des FL | 14 718 | 1 232 015 |
| Augmentation due à la dissolution de la RTC | 1 392 874 | 621 126 |
| Augmentation due à la dissolution de la provision | 78 254 | 11 958 |
| Revenu suite à reprise de capitaux (Réserves de fluctuation de valeurs) | - | 1 095 920 |
| Affectation des réserves de fluctuation de valeurs | 16 592 076 | 672 602 |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 18 124 048 | 3 808 830 |
| Diminution due à une résiliation de contrat | - | -23 218 |
| Diminution pour augmentation prestations | -11 730 | -13 411 |
| Diminution due à la constitution des FL | -5 015 898 | -4 191 281 |
| Diminution due à la constitution de la RTC | - | -860 749 |
| Dissolution des réserves de fluctuation | -166 423 | -4 422 396 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | -5 194 051 | -9 511 055 |
| ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12. | 71 611 668 | 58 681 672 |

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

Le poste Compte de régularisation actif comprend les produits accumulés des placements collectifs, qui n'ont pas encore été distribués ou capitalisés.

Le poste Compte de régularisation passif comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

VII.2 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION

en CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| ETAT DE LA RÉSERVE DE TAUX DE CONVERSION AU 1^{ER} JANVIER | 8 290 426 | 9 251 516 |
| Cotisation de l'employeur au profit de la RTC | 136 907 | 141 401 |
| Augmentation due à la dissolution des FL | 66 636 | 515 874 |
| Augmentation due à la dissolution de la RCE | – | 12 401 |
| Augmentation due à la dissolution de la RFV | – | 860 749 |
| Versement à la RTC | 1 643 978 | 152 222 |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 1 847 521 | 1 682 647 |
| Diminution pour la résiliation du contrat | –1 169 222 | –1 284 941 |
| Diminution au profit de la RTC | –49 692 | –73 385 |
| Diminution au profit des FL | –56 609 | –664 285 |
| Diminution au profit de la RFV | –1 392 874 | –621 126 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | –2 668 397 | –2 643 737 |
| ETAT DE LA RÉSERVE DE TAUX DE CONVERSION AU 31 DÉCEMBRE | 7 469 550 | 8 290 426 |

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres

VII.3 ÉVOLUTION DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|--|--------------------|--------------------|
| ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER | 117 451 518 | 116 535 893 |
| Augmentation des allocations de renchérissement | 539 961 | 571 314 |
| Augmentation du fonds de renchérissement | 3 323 323 | 458 764 |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 3 863 284 | 1 030 079 |
| Diminution pour la constitution de la réserve de fluctuation de valeur | –429 254 | –114 453 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | –429 254 | –114 453 |
| ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE | 120 885 548 | 117 451 518 |

VII.4 ÉVOLUTION DES PROVISIONS EN CAS DE DÉCOUVERT

en CHF

| | 2012 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 1^{ER} JANVIER | 6 004 031 | 5 525 912 |
| Augmentation de la provision pour découvert | 888 428 | 490 077 |
| TOTAL DES AUGMENTATIONS | 888 428 | 490 077 |
| Dissolution de la provision pour découvert | –240 861 | –11 958 |
| TOTAL DES DIMINUTIONS | –240 861 | –11 958 |
| ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 31 DÉCEMBRE | 6 651 598 | 6 004 031 |

VII.5 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

VII.6 FRAIS

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life. La part des frais de marketing et de publicité imputable à la fondation n'est donc pas identifiable.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance demande à toutes les fondations collectives de publier la réglementation contractuelle concernant les rétrocessions. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a réglé cet aspect comme suit au point 5, «Rémunération de la gérante», du contrat de gérance conclu avec Swiss Life le 14 décembre 2005:

«La fondation indemnise la gérante pour les frais occasionnés en lui attribuant les frais de gestion contenus dans les primes pour frais de gestion des contrats d'assurance collective et dans le règlement.

Les rétrocessions sont réglementées contractuellement et reviennent aux œuvres de prévoyance.»

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX.1 DÉCOUVERT 2012

En 2012, quatre œuvres de prévoyance présentaient un découvert, avec un degré de couverture de moins de 90%; des mesures appropriées ont été prises en accord avec l'expert.

IX.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Par sa décision du 6 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral a chargé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'ouvrir une procédure de liquidation partielle formelle concernant la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. La décision allait à l'encontre d'une résolution de l'Office fédéral des assurances sociales du 23 février 2006, selon laquelle les conditions d'une liquidation partielle n'étaient pas remplies. Le conseil de fondation a décidé d'un plan de répartition le 24 juin 2010 et l'a transmis à l'autorité de surveillance (OFAS) pour approbation. Dans sa décision du 14 décembre 2012, l'OFAS n'a pas approuvé le plan de répartition. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a donc déposé un recours contre la décision de l'OFAS. La procédure est actuellement au cours auprès du Tribunal administratif fédéral.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 23 mai 2013


Swiss Life

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Michael Zanetti
Président

Andreas Zingg
Gérant

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 23 mai 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels


En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.


Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci

 Membre de la Chambre fiduciaire



ERNST & YOUNG

2

résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

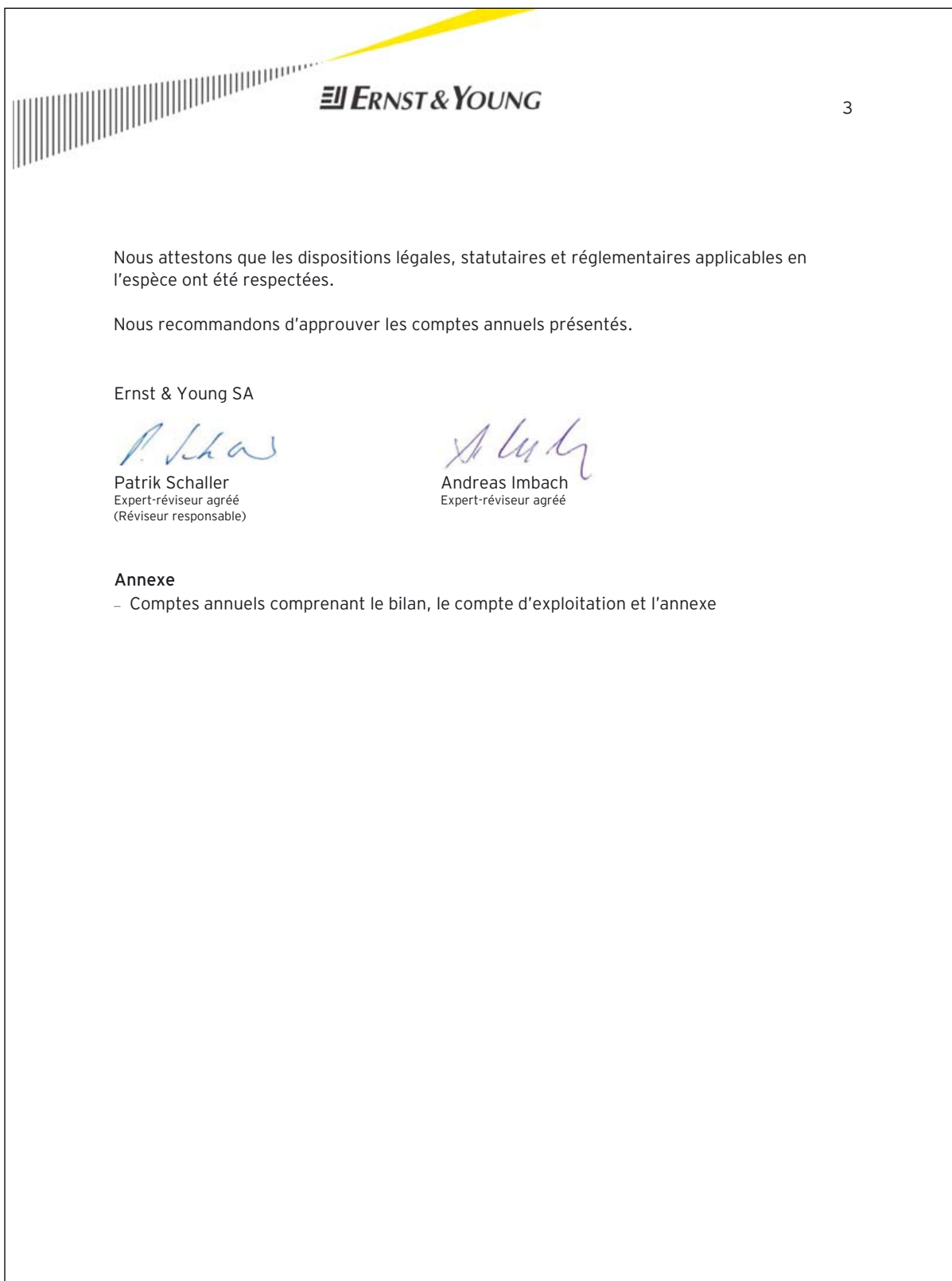
Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Bilan

Bilan au 31 décembre

FONDATION DE FINANCEMENT POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SWISS LIFE

En CHF

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Liquidités | 256 334 | 230 799 |
| Autres créances | 54 | 59 |
| Prêt à des employeurs | - | - |
| TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES ET PRÊTS | 256 388 | 230 858 |
| Titres | 12 808 056 | 13 325 974 |
| TOTAL TITRES | 12 808 056 | 13 325 974 |
| TOTAL PLACEMENTS | 13 064 444 | 13 556 832 |
| Compte de régularisation actif | 346 241 | 370 775 |
| TOTAL ACTIFS | 13 410 684 | 13 927 607 |

Bilan au 31 décembre

En CHF

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| PASSIF | | |
| Banques et assurances | 176 546 | 148 754 |
| Autres dettes | - | - |
| TOTAL DETTES | 176 546 | 148 754 |
| Compte de régularisation passif | - | - |
| TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF | - | - |
| Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation d'utilisation | 12 732 936 | 13 277 065 |
| TOTAL RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR | 12 732 936 | 13 277 065 |
| Provisions non techniques | 1 762 | 2 364 |
| TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES | 1 762 | 2 364 |
| Provisions techniques | 455 034 | 455 034 |
| TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES | 455 034 | 455 034 |
| Capital de la fondation | 44 406 | 44 391 |
| TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES ET DÉCOUVERT | 44 406 | 44 391 |
| EXCÉDENT DE CHARGES / EXCÉDENT DE PRODUITS | - | - |
| TOTAL PASSIFS | 13 410 684 | 13 927 607 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|------------|------------|
| COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES | | |
| Apports dans la réserve de contributions de l'employeur | - | 410 675 |
| TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES | - | 410 675 |
| APPROVISIONNEMENT RELATIF AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS | - | 410 675 |
| PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | | |
| Rentes de vieillesse | - | - |
| TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | - | - |
| TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS | - | - |
| DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS | | |
| Dissolution de réserve de contributions de l'employeur | 1 722 252 | 1 152 853 |
| Constitution de réserve de contributions de l'employeur | -2 900 374 | -1 638 221 |
| TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX | -1 178 122 | -485 368 |
| RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE | -1 178 122 | -74 692 |
| PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS | | |
| Produits des liquidités et compte courant | 422 | 392 |
| Intérêts sur prêt à l'employeur | - | 625 |
| PRODUITS DES TITRES | | |
| Résultat net des titres | 330 401 | 296 168 |
| Résultat réalisé sur les titres | 65 749 | 9 936 |
| Bénéfice comptable sur les titres | 809 596 | -202 085 |
| TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE | 1 206 168 | 105 036 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | 2012 | 2011 |
|---|------------------|----------------|
| CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX DETTES | | |
| Charges d'intérêts pour autres dettes | -169 | -93 |
| Charges d'intérêts pour dettes envers les banques et les assurances | - | - |
| TOTAL DES CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX DETTES | -169 | -93 |
| FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS | -27 933 | -30 219 |
| RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS | 1 178 067 | 74 723 |
| CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES | | |
| Dissolution de provisions non techniques | 601 | 1 033 |
| TOTAL CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES | 601 | 1 033 |
| FRAIS D'ADMINISTRATION | | |
| Frais d'administration | -546 | -1 064 |
| TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION | -546 | -1 064 |
| RÉSULTAT NET DES AUTRES PRODUITS/FRAIS | 55 | -31 |
| EXCÉDENT DE CHARGES / EXCÉDENT DE PRODUITS | - | - |

Annexe aux comptes annuels 2012

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Elle organise le financement de la prévoyance en faveur du personnel des entreprises qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation permet aux entreprises affiliées de gérer les réserves de contribution des employeurs et de prendre des mesures de prévoyance étendues et facultatives.

I.2 ENREGISTREMENT LPP

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La fondation de financement a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 9 janvier 1987. Les règlements destinés aux entreprises affiliées sont établis sur une base individuelle.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La fondation est gérée par des collaboratrices et collaborateurs de Swiss Life qui, en règle générale, ne travaillent que pour la fondation, sur la base d'un contrat de gérance. Les locaux et les infrastructures techniques sont mis à disposition par Swiss Life.

Il existe des agences à Zurich et Lugano.

CONSEIL DE FONDATION

Danilo Zweifel, président du conseil de fondation, directeur adjoint, Swiss Life, Zurich

Monika Behr, vice-directrice, Swiss Life, Zurich

Hans-Peter Conrad, directeur, Swiss Life, Zurich

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le gérant ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANT

Andreas Zingg, Swiss Life, Zurich

SIÈGE DE LA FONDATION

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 ORGANE DE CONTRÔLE, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

ORGANE DE CONTRÔLE

Ernst & Young SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 CONTRATS D'AFFILIATION

Au 31 décembre 2012, le nombre de contrats d'affiliation en vigueur par rapport à l'année précédente reste inchangé.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

La fondation de financement ne gère ni membres actifs ni bénéficiaires de rentes.

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

GÉNÉRALITÉS

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

MONNAIES ÉTRANGÈRES

La fondation ne détient pas d'actifs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

TITRES

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

L'objectif de la fondation de financement consiste exclusivement à placer les réserves de contribution des employeurs. Aucun risque actuariel n'est à couvrir, et aucun degré de couverture n'est mentionné, car la fondation n'a pas d'engagements actuariels.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS DANS LE BILAN DE LA FONDATION

PLACEMENTS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

La fondation gère séparément les placements des œuvres de prévoyance. Elle a conclu un accord contractuel avec la Fondation de placement Swiss Life pour la gestion de sa fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2.

PLACEMENTS DE LA FONDATION

Les capitaux de la fondation sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

ÉVALUATION DES TITRES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

LIMITES DES PLACEMENTS SELON L'ART. 54 SS OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif.

ÉTAT DES TITRES

| Catégorie de placement | en CHF | | en % |
|--|-------------------|----------------|------------|
| | 31.12.2012 | Actuel | 31.12.2011 |
| PLACEMENTS COLLECTIFS | | | |
| FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE | | | |
| LPP-Mix 25 | 4 597 903 | 35,90% | 4 765 095 |
| LPP-Mix 35 | 6 362 095 | 49,67% | 6 651 521 |
| LPP-Mix 45 | 1 848 057 | 14,43% | 1 909 358 |
| TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE | 12 808 056 | 100,00% | 13 325 974 |
| TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS | 12 808 056 | 100,00% | 13 325 974 |
| TOTAL TITRES | 12 808 056 | 100,00% | 13 325 974 |

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Aucun autre poste du bilan et du compte d'exploitation ne nécessite des explications.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance responsable

Par disposition du 4 mars 2013 de l'Office fédéral des assurances sociales, la surveillance de la fondation collective est transférée au Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS) avec effet au 18 décembre 2012. Le premier rapport pour l'année 2012 est à envoyer jusqu'au 30 juin 2013 au plus tard.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 23 mai 2013


Swiss Life

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Andreas Zingg
Président

Andreas Zingg
Gérant

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 23 mai 2013


Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

 Membre de la Chambre fiduciaire



2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Andreas Imbach
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR

Swiss Life, Zurich

PHOTOS

Fotolia

PRODUCTION

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2013



SwissLife
L'avenir commence ici.